Biodif : Création d'un espace de biodiversité

Missionné par le Paris Saint-Germain, BIODIF renaturalise 5,5 ha de friche de déchets, en compensation écologique dans le cadre de l'implantation à Poissy du centre d'entraînement et de formation, visant à limiter l'impact écologique.

Le site du lieu-dit La Bourde, bld Elisabethville, va accueillir des aménagements écologiques qui sont financés par le Paris Saint-Germain. La Ville d'Épône ne dépensera rien. Cette compensation est en grande partie réalisée sur le site du futur centre, mais une partie est réalisée ex situ. Le club Rouge & Bleu a mandaté BIODIF (Groupement d'intérêt public créé par le Département des Yvelines) pour la mettre en œuvre dans la continuité environnementale de la vallée de la Seine.

Le lieu-dit La Bourde à Épône, va devenir un havre de biodiversité et un paysage de qualité retrouvé pour les habitants.

Cet aménagement de 5,5 ha de milieux arbustifs et de prairie, est conduit en complément des compensations écologiques qui sont réalisées en grande partie au sein du site du futur Paris Saint-Germain Training Center à Poissy.

Les travaux sont menés par l'entreprise Pinson Paysage, retenue par BIODIF après mise en concurrence. Le site sera ensuite surveillé par la mise en place d'un entretien à fréquence régulière dans le respect de la biodiversité. Cette dernière sera évaluée chaque année lors des périodes propices aux observations naturalistes. Sa gestion écologique sera assurée pendant 30 ans par BIODIF.

De Janvier à Février 2021

La friche et ses déchets seront nettoyés, des prairies seront réouvertes à la lumière, la végétation sera éclaircie pour assurer la protection et la sécurité du site, en particulier au voisinage des réseaux publics aériens et aux abords du boulevard d'Elisabethville. Une clôture sera posée. La circulation sur le boulevard d'Elisabethville sera ralentie pour sécuriser les travaux.

Février à Mars 2021

Des travaux forestiers seront poursuivis pour améliorer l'état écologique des espaces nettoyés de leurs déchets. Des espèces végétales exotiques envahissantes (Renouée du Japon…) feront l'objet d'une éradication nécessitant des décaissements de terre, avec tris méticuleux des systèmes racinaires à éliminer. Le merlon de terre existant sera légèrement retouché et complété, avant d'accueillir des plantations complémentaires.

Durant les travaux
Pour des raisons évidentes de sécurité, la circulation des piétons sera interdite sur le chemin rural des sables.

A partir d’Avril, les travaux sont interrompus pour préserver et respecter la nidification des oiseaux.

Fin de l'hiver 2021

Achèvement des travaux, de façon à ne pas perturber les cycles biologiques de la faune et le réveil de la nature au printemps.